



AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS

Projet : Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509

Titre : Mission de développement de l'interface anglaise et d'amélioration du Système d'Information Régionale sur la Criminalité Environnementale

Date de publication : **13/06/2022**

Date de clôture : **03/07/2022**

I. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des années pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11^e Fonds européen de développement), et spécifiquement en son domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles », il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA un programme d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – mise en œuvre par l'UICN à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO) vise, entre autres, à insuffler une dynamique régionale pour la lutte contre la criminalité environnementale.

En 2021, l'UICN a commandité un cabinet de consultation pour le développement de la première phase du système d'information sur la criminalité environnementale (SICE) et l'élaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement et exploitation de données tel que prévu dans l'activité 6.1 du résultat 6. Le SICE est actuellement disponible en français, mais nécessite quelques améliorations pour maximiser son exploitation. Par ailleurs le SICE devra mobiliser les acteurs et

institutions d'application des lois engagés dans la lutte contre les crimes environnementaux dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest y compris les pays anglophones. Ainsi, la seconde phase de développement du SICE devra consister prioritairement à développer l'interface anglaise harmonisée et intégrée à l'architecture de la base de données existante afin d'augmenter l'audience du système auprès des pays anglophones d'Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre que l'UICN lance l'appel à proposition pour le renforcement et le développement de l'interface anglaise du système d'information sur la criminalité environnementale. Les présents termes de références sont élaborés à cet effet.

II. Objectifs

La mission a pour objectif le renforcement et le développement de l'interface anglaise du système d'information sur la criminalité environnementale :

De façon spécifique, il s'agit de :

- Développer la version anglaise du SICE afin de permettre son utilisation par les pays anglophones ;
- Rendre accessible au grand public uniquement les tendances globales montrant les camemberts sur le nombre total de crimes par espèce, les histogrammes de nombre de crimes par pays, et l'évolution en fonction des crimes ;
- Améliorer et rendre accessible la répartition spatiale (cartographie) seulement aux utilisateurs authentifiés du système notamment les agents d'application des lois impliqués dans la chaîne de surveillance et de contrôle des espèces sauvages ;
- Améliorer les affichages graphiques et cartographiques des tendances sur les incidences de crimes environnementaux : possibilité de cochage et affichage statistiques globales ou par espèces et/ou occurrences des crimes par pays ;
- Rendre possible l'affichage des tendances en fonction du temps : tendance globale temporelle et spatiale des crimes dans la région ouest africaine, tendance des crimes par pays, tendance globale des crimes par espèce, tendance des crimes par pays et par espèce ;
- Rendre possible l'exportation des graphes des tendances temporelles (par mois et par an) et spatiales des crimes à tous les niveaux sous différents formats (en image, PDF, PowerPoint, Excel, et CSV) ;
- Rendre disponible la statistique des quantités des produits d'animaux saisis par mois (histogrammes en fonction des mois de janvier à décembre de chaque année) ; pouvoir les cocher et afficher ces statistiques par types de produits (ivoire, os, œuf, peau, etc.) et par espèces, et par pays ; puis les pouvoir exporter toutes les tendances sous différents formats (en image, PDF, PowerPoint, Excel et CSV) ;
- Intégrer la liste des espèces animales et végétales faisant l'objet de crime environnemental dans le SICE, puis ajouter les informations sur la classification prévue ;
- Intégrer la liste des crimes liés aux espèces sauvages dans le SICE en utilisant les législations forestières et fauniques des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Offrir la possibilité d'exportation des histogrammes des incidences de crimes par espèces ; ainsi les tendances temporelles des crimes à l'échelle de chaque unité d'application des lois ;
- Rendre actives et fonctionnelles les listes déroulantes pour les espèces animales et végétales au niveau de la page d'enregistrement des données sur les crimes environnementaux ;
- Faire la liste des aires protégées de chaque pays d'Afrique de l'Ouest et les intégrer dans le SICE ;
- Faire la liste des localités des pays d'Afrique de l'Ouest et les intégrer dans le SICE ;
- Appuyer l'UICN et les acteurs de LCE dans l'intégration des données réelles de crimes environnementaux afin d'assurer la stabilisation définitive du SICE ;
- Faciliter l'intégration finale du SICE avec des plateformes informatiques telles que le RRIS (*Regional Reference Information System*) et/ou le site de l'Observatoire régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) en cours de

développement dans le cadre de la 2^e phase du programme BIOPAMA (*Biodiversity and Protected Area Management*) ;

- Assurer la maintenance du SICE jusqu'à six mois après sa date de mise en production ;
- Offrir la possibilité de présenter les graphiques de nombre d'arrestations en fonction du temps, de même que les efforts d'application des lois (mode de règlement des contentieux) ;
- Développer un mécanisme facilitant la saisie des données dans la base (prioriser une liste déroulante, puis la saisie en cas de complément) ;
- Proposer une technologie non contraignante dans le temps facilitant l'affichage graphiques des statistiques sans un long temps d'attente ;
- Mettre en place des outils pour faciliter le déploiement de la plateforme sur la d'autre système d'information tel que l'OBAPAO ;
- Améliorer la police des informations saisies dans le SICE ;
- Assurer une assistance technique sur l'utilisation du SICE pour apporter des corrections en cas de dysfonctionnement, mettre à jour certains contenus de configurations et paramètres ;
- Améliorer le système de création de compte (envoi des informations d'identification de l'utilisateur créé) ;
- Veiller à l'opérationnalisation des mécanismes de contrôle du SICE (Véto, etc.)

III. Spécifications techniques de la mission de renforcement et de développement de la version anglaise du SICE

L'interface anglaise devra également intégrer tous les niveaux d'information existants dans la version française tels que la nature des crimes, les localités d'appréhension, les espèces sauvages impliquées, la nature et la quantité des produits saisis, les coordonnées géographiques des lieux d'appréhension, les itinéraires (origine et destination des produits), les unités d'application des lois ayant constaté le crime, les mode règlement/gestion, y compris la transaction forestière, la poursuite judiciaire avec les décisions de justices afférentes (paiement d'amende ou emprisonnement).

Par ailleurs, la mission assurera l'amélioration du SICE en utilisant une technologie non contraignante facilitant les affichages graphiques et cartographiques des tendances des crimes environnementaux sans un long temps d'attente. Le SICE devra faciliter l'accès aux informations analytiques et succinctes pour faciliter la prise de décision intelligente des autorités en charge de la conservation et améliorer l'efficacité des actions de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest. La technologie utilisée facilitera l'opérationnalisation des systèmes de contrôle et le déploiement de la plateforme sur d'autres systèmes d'information à l'instar de l'Observatoire pour la Biodiversité et les aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO).

Les consultants seront mis en relation avec les autres acteurs de lutte contre la criminalité environnementale, puis avec l'équipe en charge du développement de l'Observatoire pour la Biodiversité et les aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) pour assurer le fonctionnement et la stabilité du SICE ainsi que sa connexion avec le Système d'Information Régionale de Référence (RRIS). Les consultants devront également produire certains documents techniques pour faciliter l'exploitation définitive du système. L'ensemble des documents techniques produits pendant la première phase devront être actualisés. De plus, il est attendu, la procédure opérationnelle normalisée pour la mobilisation des données dans le SICE, puis le protocole de contrôle, d'analyse et de validation des produits informations issues du SICE.

IV. Livrables

A l'issue de la présente consultation, les livrables suivants devront être transmis à l'UICN :

- Un rapport de démarrage de la consultation mentionnant les modalités d'exécution de la mission convenues lors de la rencontre de cadrage, dix (10) jours après la signature du contrat ;
- Un document de spécification fonctionnelle du système d'information sur la criminalité environnementale actualisé en deux langues (français et anglais) ;
- Le SICE est amélioré avec des interfaces graphiques et dynamiques facilement exploitables, et accessibles en deux langues (français et anglais) ;
- Une base de données fonctionnelle offline et chargeable sur internet une fois connecté, et intégré au RRIS et/ou à l'OBAPAO ;
- Une copie du système d'information contenant :
 - ✓ La base de données du SICE mise à jour ;
 - ✓ Les différents codes sources de la base de données sont actualisés ;
 - ✓ Le manuel d'installation est actualisé ;
 - ✓ Le manuel de déploiement est actualisé ;
 - ✓ Le manuel de sauvegarde est actualisé ;
 - ✓ Le manuel d'utilisation et de sauvegarde est actualisé.

V. Qualifications et expertises requises

La mission doit être conduite par un groupe de consultants dont au moins un membre dispose des qualifications suivantes :

- Titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (minimum bac+5, Ingénieur ou Master) dans le domaine de l'Informatique, Géomatique, Système d'Information Géographique, Base de données, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou tous autres domaines liés à la gestion de l'Information ;
- Il doit disposer d'une expérience avérée dans le développement d'application web ou de collecte de donnée, création de base de données dynamique impliquant plusieurs Etats et institutions et particulièrement sur la gestion des ressources naturelles ou biodiversité ;
- Disposer d'une expérience dans la mise en place d'un portail cartographique dynamique sur internet ;
- Une expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des aires protégées, conservation de la biodiversité serait un atout.

IV. Contenu des propositions

Les cabinet ou groupes de consultants intéressés par cette consultation sont priés de bien vouloir fournir :

D'une part, une offre technique :

- Décrivant la compréhension générale de l'enjeu et des objectifs de la mission ;
- Démontrant l'expertise de l'équipe proposée pour la mission, y-compris les CV illustrant les expériences pertinentes, la liste des études précédentes pertinentes et si possible des copies des rapports des missions les plus pertinents ;
- Décrivant une méthodologie claire et détaillée, les modalités pour chaque étape, et outils et la technologie proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener ;
- Mentionnant la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

D'autre part, une offre financière comprenant :

- Un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- Les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- La proposition de calendrier de versement.

V. Questions

Les questions éventuelles sont à adresser à Arsène SANON (arsene.sanon@iucn.org) au plus tard le 25 juin 2022.

VI. Durée de la mission

Il est prévu entre 25 et 30 H/J pour la mission. La planification et l'organisation du temps de travail reste à l'initiative des consultants. La mission devra s'achever au plus tard le 30 juin 2023.

VII. Conditions fiscales

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°051-2019/AN portant loi de finances exercice 2022, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera reversée par l'UICN auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

VIII. Remise des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le 03 juillet 2022 à 23 :59 heures (UTC-GMT), signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

- Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Système d'Information Régionale» « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
- Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre «Proposition-Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Système d'Information Régionale».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».

IX. Evaluation des offres

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- La compréhension de la mission (10%)
- La qualification des consultants (20%)
- La qualité de l'offre technique (40%)
- Le montant de l'offre financière (30%)